



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
CONCERNANT LE CHANGEMENT
DE JOUR DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Divers : 2025 – 103

Le Maire de Saint-Astier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2, et, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment l'article L. 511-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code pénal et notamment son article R.610-2, relatif à l'amende prévue en cas de violation des prescriptions ;

Vu l'arrêté PM 2023-22 du 25 avril 2023 relatif à l'organisation de la circulation et du stationnement lors du marché hebdomadaire du jeudi à Saint-Astier ;

Considérant qu'en raison des jours fériés du JEUDI 25 DÉCEMBRE 2025 et du JEUDI 01 JANVIER 2026, le marché hebdomadaire du jeudi matin sera déplacé exceptionnellement au MARDI 23 DÉCEMBRE 2025 et au MARDI 30 DÉCEMBRE 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison des jours fériés du JEUDI 25 DÉCEMBRE 2025 et du JEUDI 01 JANVIER 2026, le marché hebdomadaire du jeudi matin sera déplacé exceptionnellement au MARDI (matin) 23 DÉCEMBRE 2025 et au MARDI (matin) 30 DÉCEMBRE 2025.

ARTICLE 2 : L'arrêté PM 2023-22 du 25 avril 2023 relatif à l'organisation de la circulation et du stationnement lors du marché hebdomadaire du jeudi matin à Saint-Astier sera exceptionnellement appliqué au MARDI (matin) 23 DÉCEMBRE 2025 et au MARDI (matin) 30 DÉCEMBRE 2025.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Pour ampliation et exécution :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Cheffe de la Police Municipale
- Monsieur le Directeur des services techniques

Copie adressée à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Astier
- Les syndicats des commerçants ambulants

Fait à SAINT-ASTIER, le 11 décembre 2025

Madame le Maire, Elisabeth MARTY



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr